

Avis du poursuivant

POURSUIVANTE
VILLE DE SHERBROOKE - UNIVERSITE SHERBROOKE

AVIS DU POURSUIVANT

ART. 158 C.p.p.

No du constat	Date d'émission
0000000	2015-11-02
Date de naissance	Date de l'infraction
	2015-09-17
Vehicule	No d'immatriculation
Date de signification	DATE D'ÉCHÉANCE
2015-09-17	2015-11-02

No permis:

INFRACTION :
S'ÊTRE STATIONNÉ EN CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

ENDROIT DE L'INFRACTION : U DE SHERBROOKE - PK2

Amende	Contribution IVAC	Frais	Montant total	Montant payé	MONTANT DÛ

AVIS IMPORTANT

La poursuivante vous avise qu'en regard de l'infraction mentionnée, un constat d'infraction vous a été signifié à la date indiquée ci-dessus.

Tel qu'il était stipulé au constat d'infraction, vous devez transmettre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité en rapport avec cette infraction.

Vous pouvez acquitter la totalité de l'amende, de la contribution et des frais indiqués dans la case «Montant dû» avant la date d'échéance auquel cas vous serez réputé avoir transmis un plaidoyer de culpabilité.

À défaut de transmettre un plaidoyer ou le montant total réclamé, un jugement entraînant des frais supplémentaires pourra être rendu contre vous, sans autre avis.

IMPORTANT : LIRE AU VERSO

POUR RENSEIGNEMENTS - Téléphone: 819 821-5600

Prière d'ignorer cet avis si vous avez déjà acquitté le montant total réclamé au constat ou transmis un plaidoyer

COPIE DU DÉFENDEUR